



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 8 décembre 2015

APB : La FAGE salue la simplification mais reste attentive aux moyens consacrés

Ce mardi 8 décembre 2015, Najat Vallaud–Belkacem et Thierry Mandon présentaient en conférence de presse un ensemble de mesures visant à améliorer la procédure d'admission post–bac (APB). Suite aux difficultés rencontrées cet été par les bacheliers se trouvant sans aucune admission, **la FAGE avait demandé au ministère d'agir pour l'amélioration des procédures et pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.**

En 2009, la FAGE saluait la généralisation d'APB à l'ensemble du territoire en appelant à ce que celle–ci soit incluse dans une dynamique d'amélioration globale de l'orientation des lycéens. En Août 2015, la FAGE alertait sur le fait que, bien que ces bacheliers se voient systématiquement proposer une poursuite d'étude, celle–ci s'éloignait généralement des vœux initiaux, et donc des projets personnels et professionnels des bacheliers concernés.

La FAGE salue la volonté de Najat Vallaud–Belkacem et de Thierry Mandon d'apporter plus d'informations à la plateforme, permettant aux bacheliers de réaliser des choix plus éclairés ainsi que l'obligation de choisir au moins une formation non sélective. Cette dernière innovation permettra, pour la FAGE, d'éviter à de nombreux bacheliers d'être confrontés à la procédure complémentaire, faute d'acceptation d'une grille de vœux excluant les formations non sélectives de l'Université.

La FAGE estime en outre que l'instauration du choix groupé pour les filières en tension est une innovation pertinente, à la condition impérative qu'elle soit accompagnée **de dispositifs permettant la mobilité de toutes et tous, et que les modalités de répartition soient connues, transparentes et ne fassent pas de place à la sélection.** La FAGE s'était fermement opposée à ce que, dans ce cadre, l'extension du dispositif "Meilleurs Bacheliers" soit prise en compte.

Enfin, la création de "conseils d'orientation" sera suivie de près par les élu.e.s de la FAGE. **Si les moyens sont mis sur la table afin de créer un parcours d'orientation suivi et progressif, ce conseil trouvera un sens et une utilité. S'il doit préfigurer un marche-pied vers l'instauration de quelque forme de coercition à l'orientation qu'il soit, la FAGE s'y opposera avec véhémence.**

Ces mesures vont globalement dans le bon sens pourvu qu'elles soient accompagnées d'investissement et de la garantie du principe de libre orientation et de non sélection. Pour autant, elles ne pourront constituer seules une réponse satisfaisante à la massification de l'enseignement supérieur ainsi qu'au besoin de démocratisation. Il est impératif de **considérer l'orientation plus largement que par le prisme d'APB**, en améliorant dès le collège le parcours d'orientation afin de lutter contre les inégalités de connaissances relatives aux voies professionnelles et aux cursus ainsi qu'en renforçant les moyens alloués aux professionnels de l'orientation et aux associations d'éducation populaire et associations éducatives complémentaires. **La FAGE appelle le Gouvernement à ouvrir la réflexion globale autour du modèle de financement du service public d'enseignement supérieur, devant apporter des réponses permettant à la France de construire une société apprenante, et de conserver son modèle universitaire ouvert et social.**

contacts presse

Sophie Boury
Attachée de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
sophie.boury@fage.org

Alexandre Leroy
Président de la FAGE
06 86 63 41 44
president@fage.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNQUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP